

ACTE D'ENGAGEMENT POUR UN MORBIHAN RÉELLEMENT ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIE ET ÉNERGÉTIQUE

Changer de cap : vite la transition !

Aujourd'hui, la perspective d'un changement climatique global et brutal nous place à un carrefour. Les scientifiques estiment que nous avons au maximum 10 ans pour agir et empêcher que le pire scénario climatique ne se produise.

Cette bataille pour le climat ne se jouera qu'une seule fois : elle se perd ou se gagne dès à présent.

Elle est à la fois un défi qui repose sur les épaules des générations présentes, mais aussi l'espoir d'une bifurcation vers un monde du bien-vivre, plus humain et solidaire, plus respectueux de la nature.

Les échelles communale et intercommunale sont d'une très grande importance pour impulser un nouveau cap, pour préparer l'avenir, pour engager des projets, pour structurer des pratiques et pour redonner confiance en l'avenir.

Dans certaines de nos communes, des groupes de citoyens œuvrent à une transition sociale, écologique et économique de la société. Ce mouvement de la transition réinvente nos façons de produire, d'échanger, d'habiter, de nous nourrir, de nous déplacer ou d'éduquer nos enfants. Il a besoin du soutien des collectivités territoriales.

En tant que liste candidate

à la mairie de nous nous engageons à :

- Intégrer les mesures proposées dans cet acte d'engagement à notre programme pour les municipales de 2020.
- Expliquer ces mesures aux habitants dans le cadre de réunions de concertation préalables à l'élection.

Une fois élu, nous nous engageons à :

- Impliquer les habitants dans la mise en œuvre, par un agenda 21 local.
- Faire adopter une délibération municipale, en début de mandat, précisant le calendrier de mise en œuvre de ces mesures.
- Mettre tout en œuvre pour financer les projets et actions correspondantes.
- Défendre ce programme et sa mise en œuvre au niveau intercommunal.

Nom, prénom, signature

LES 23 MESURES DE LA CHARTE POUR LA TRANSITION MORBIHANNAISE

Déplacements locaux et intercommunaux

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions et un programme d'investissements communal pour favoriser les déplacements quotidiens (y compris scolaires) à pied et à vélo (et pourquoi pas à cheval).
2. Promouvoir et organiser, au niveau intercommunal, un système intermodal de déplacements à faible émission de GES s'appuyant sur les mobilités partagées, sur les transports publics et intégrant l'objectif de relocalisation des activités dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Alimentation / Agriculture / Santé

3. Introduire progressivement et de façon régulière des repas végétariens et des produits locaux issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable dans les menus de restauration collective pour atteindre 50% ou plus en fin de mandat.
4. Réaliser un état des lieux des terres non cultivées en collaboration avec les paysans et mettre en place une convention avec la SAFER en vue de développer des projets d'installation en agriculture biologique et ainsi augmenter l'autosuffisance alimentaire (réaliser un Projet Alimentaire Territorial).
5. Réaliser et mettre en œuvre, au niveau intercommunal, un Diagnostic local santé environnement.

Énergie

6. Élaborer et mettre en œuvre un programme de sobriété énergétique intercommunal et la relocalisation d'activités productrices de biens et services.
7. Mener des projets d'énergies renouvelables sur la commune, notamment photovoltaïque, solaire thermique et bois-énergie (y compris à l'échelle de quartiers et impliquant et les citoyens) et passer des bâtiments communaux à des fournisseurs 100% renouvelables.

Solidarité / Insertion

8. Expérimenter les démarches Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée.
9. Créer ou contribuer à la création de recycleries et de zones de gratuité pour développer le commerce de seconde main, la réparation des objets.
10. Faire de la lutte contre la précarité énergétique une priorité de l'action sur le parc social et privé locatifs.
11. Accueillir des réfugiés, à la hauteur des moyens communaux, en partenariat avec les associations spécialisés, les entreprises et les habitants de la commune.

LES 23 MESURES DU PACTE POUR LA TRANSITION MORBIHANNAISE

Économie

12. Accompagner et soutenir les entreprises souhaitant réduire leur empreinte écologique, améliorer leur responsabilité sociétale, relocaliser leurs activités et travailler avec des prestataires locaux
13. Inventorier et promouvoir les possibles en fabrication locales (économie circulaire, industrie, bâtiment, habillement, transformation des produits bio, etc.) et les alternatives aux GAFAM.
14. Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion et de l'économie circulaire par la commande publique et l'aide, soutenir les commerçants de centre-bourg.
15. Favoriser le développement et la circulation des monnaies locales.

Aménagement / Environnement / Eau

16. Réviser le PLU en y intégrant une évaluation environnementale afin de définir un projet d'urbanisme qui soit au plus près des objectifs de développement durable (intégrer la création des vergers communs, la protection des bois, des haies bocagères...).
17. Réaliser des projets d'éco-quartiers sur la commune dans les cadres des nouvelles urbanisations en y intégrant les nouvelles formes d'habitat et s'engager à construire ou reconstruire des bâtiments publics (EHPAD, MDA, groupes scolaires et périscolaires, crèches, ...) aux matériaux sains, dans le principe de l'économie circulaire.
18. Garantir la qualité de l'eau, la partager dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation...

Education / Culture

19. Encourager les écoles de la commune dans des démarches éco-écoles en permettant aux enfants et adolescents d'acquérir des compétences et savoir-faire manuels et pratiques et une culture de régénération de la nature.
20. Favoriser les transmissions des savoirs par le lien inter-générationnel avec les anciens et montrer aux enfants la vie active de nos concitoyens. Mettre en valeur la culture, les artistes locaux.

Démocratie

21. Mettre en place un budget participatif sur la commune atteignant progressivement 10% du budget d'investissement de la commune.
22. Co-élaborer avec des citoyens des projets de transition écologique et de lien social, les intégrer dans les commissions municipales et s'appuyer sur le monde associatif.
23. Rendre des comptes (annuellement) sur l'action municipale.